

e-module « Prévention, contrôle et lutte contre les maladies infectieuses »

INFORMATIONS PRATIQUES

Date du module : Pour plus de détails, consulter le calendrier e-CERISE 2021

Date limite d'inscription : Vérifier le programme de formation international ENSV-FVI

Durée : 3 jours

Localisation : non applicable (e-module)

Audience : Vétérinaires officiels des pays qui se sont engagés dans le parcours PVS de l'OIE souhaitant acquérir des compétences supplémentaires et progresser dans leurs fonctions et responsabilités.

Nombre de participants : 15 maximum

Organisation générale

Vincent BRIOUDES, ENSV-FVI

vincent.brioudes@vetagro-sup.fr

Catherine MANGIN, ENSV-FVI

catherine.mangin@vetagro-sup.fr

Coordination technique :

Carole PEROZ, Enseignant chercheur, Oniris)

Didier BOISSELEAU

Intervenants : non applicable

Langue : Anglais/Français

Méthode d'évaluation : Quizz, exercices, études de cas

Certificat délivré : Certificat de participation

Crédits de formation continue : non applicable

Frais : 800€

Accessibilité : 100% en ligne

Inscription :

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de l'ENSV-FVI <http://www.ensv.fr/registration/>

Contacts :

training@vetagro-sup.fr

CONTEXTE

La prévention et la lutte contre les maladies animales infectieuses font partie des missions prioritaires des Services Vétérinaires. Elles reposent sur des mesures médicales ou sanitaires, qu'il peut être possible de combiner (ou non), afin d'obtenir un statut indemne vis-à-vis d'une maladie donnée, que ce soit à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire.

PROGRAMME

Objectif général :

Dans ce module, l'objectif est que les participants acquièrent des connaissances théoriques et pratiques concernant les différents types de mesures pouvant être mises en place dans un élevage, ou à plus large échelle, afin de prévenir l'introduction ou de lutter contre une maladie infectieuse.

Objectifs pédagogiques :

Plus précisément, à la fin du module, les participants seront capables :

- d'exposer certains pré-requis à la mise en place d'un programme de prévention ou de lutte
- de définir les objectifs d'un programme de lutte
- de proposer des mesures pour maîtriser un foyer de maladie infectieuse
- de proposer des mesures et un plan de contrôle vis-à-vis d'une maladie donnée à grande échelle

Contenu du module :

Le module est constitué de trois parties :

- la première porte sur les pré-requis nécessaires à la mise en place de mesures de gestion appropriées ;
- la deuxième porte sur les mesures sanitaires et médicales permettant de lutter contre les maladies infectieuses ;
- la troisième partie consiste en un devoir que les participants doivent rédiger sur la conception d'un plan de lutte contre une maladie choisie dans une liste proposée.

Références OIE :

Code sanitaire pour les animaux terrestres :

- 4.2 Principes généraux d'identification et de traçabilité des animaux vivants
- 4.3 Conception et mise en oeuvre de systèmes d'identification propres à garantir la traçabilité animale
- 4.18 Vaccination

Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres :

- 1.1.2 Prélèvement, expédition et stockage des échantillons pour le diagnostic
- 3.4.6 Tuberculose bovine.

Méthodes pédagogiques :

Les deux premières parties du cours sont conçues sous forme d'une alternance entre leçons interactives et lectures de ressources (chapitres OIE).

Un webinaire est organisé en cours de module afin de répondre aux questions des apprenants (par rapport à leurs attentes, à leur contenu)

L'évaluation est faite via un test portant sur l'ensemble des ressources et activités du module et la réalisation d'un devoir.

Pré-requis :

Lecture du rapport PVS du pays du participant lorsqu'existant

